Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20261029-2026_109-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

N° 2026 - 109

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	**24**
Représentés :	**03**
Votants :	**27**
Date de la convocation : 21 octobre 2026	**Date de l'affichage :** 21 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Monsieur Antoine GEFFRAY, Maire.

Présents : Antoine GEFFRAY, Maire – Daniel FEVRIER – Sandrine DYLIS – Carole LEGUENET, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Laurence POIRIER – Dominique MARION – Yannick BESNARD – Thierry BARRON – Marc LEBOISNE – Nadine BACHELIN – Véronique BRASSIER – Marie-Claire MORLIER – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Christine FREIN – Madeleine VIEL – Guillaume CHANTREL – Angélique NOBLANC – Maxime ROCHETTE – Clément VAN CAUTEREN

Excusés : Katia BONNANT pouvoir à Antoine GEFFRAY - Olivier DESPREZ pouvoir à Daniel FEVRIER – Sébastien LAMY pouvoir à Marc LEBOISNE -

Clément VAN CAUTEREN a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : URBANISME – ACCORD DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DELIMITÉ DES ABORDS (PDA) – (Nomenclature : 2.1.5) -
M. le Maire indique que :

La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine, dite loi LCAP, du 7 juillet 2016 a créé une alternative aux rayons de protection de 500 mètres : les Périmètres Délimités des Abords (PDA).
Les PDA permettent d'adapter les servitudes de protection des monuments historiques aux enjeux patrimoniaux territorialisés et à la réalité du terrain. En effet, les PDA définissent un périmètre adapté de façon à désigner les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui participent de l'environnement des monuments historiques pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité, conformément aux dispositions de l'article L. 621-30 du Code du Patrimoine.
La procédure d'élaboration du PDA concerne l'ensemble des Monuments Historiques situés dans le site patrimonial remarquable. Elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).
Afin de garantir la cohérence des outils de gestion patrimoniale, les études de PDA et de PVAP ont été menées conjointement. Cette étude a été menée en étroite collaboration entre la commune et l'Architecte des Bâtiments de France.

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
✆ 02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501257-20261029-2026_109-DE

COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Vu les articles L. 621-31 et R. 621-92 à R. 621-95 du Code du Patrimoine,
Vu le courrier en date du 07/02/2025 de l'Architecte des Bâtiments de France, donnant un avis favorable sur le projet de PDA,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2025 donnant un avis favorable sur le projet de PDA,
Vu l'enquête publique unique portant sur le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et le projet de Périmètre Délimité des Abords, qui s'est déroulée du 10 juin au 24 juillet 2026,
Vu l'avis favorable sans réserve ni recommandation, émis par le commissaire enquêteur, en date du 20 août 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***DÉCIDE de donner son accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords,***
- ***AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

Fait à La Guerche de Bretagne,
Le 5 novembre 2026

Clément VAN CAUTEREN
Secrétaire de séance

MAIRIE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE
LA GUERCHE
35130

Antoine GEFFRAY
Maire

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication ou notification le

2, rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
02 99 96 21 09
E-mail : mairie@laguerchedebretagne.fr